

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-19-chem | Cures au début du XIXe siècle. ItemSupplices au XIXe s.](#)

Supplices au XIXe s.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0460

SourceBoite_035_B-19-chem | Cures au début du XIXe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Tardif, René](#)

Références bibliographiques[Tardif, Une maison d'aliénés et de correctionnaires sous l'ancien régime au XVIIIe siècle \(histoire de la Charité de Château-Thierry\), Paris, Le François, 1939.](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Registre des délibérations de la Charité de
Château Thierry (1809)

"Attendu que Lotigeon est un idiot qui nécessite
et exige des soins particuliers, qui est parvenu
à ce qu'il devient indispensable de faire établir
l'usage de l'épave en enfermer, et considérant que c'est
l'objet d'une extraordinaire que l'hospice se trouve
obligé de fournir." par le dit Lotigeon, avec
qui est payés à pension de 1200 francs."

iv. Tarif (Ch. de Château Thierry
133)



133

Journal de la séance

Le 15 Mars 1901
 La séance a été ouverte à 8 heures
 par M. le Président, qui a lu
 le procès-verbal de la séance
 précédente. Ce procès-verbal
 a été adopté.

M. le Président a ensuite
 lu le rapport de M. le
 Secrétaire général sur
 l'état des finances de la
 Société. Ce rapport a été
 adopté.